

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

AA1

Société civile immobilière
Au capital de 30.000 €uros
Siège social : 67 avenue de la Libération - Granville (50400)
La « Société »

DÉCISIONS HORS STATUTS

Suite à la signature ce jour des statuts de la Société, les associés de cette dernière ont arrêté à l'unanimité les décisions suivantes.

1 - NOMINATION DE LA PREMIÈRE GÉRANCE

Sont nommés premiers gérants de la Société à compter de ce jour pour une durée illimitée :

- Monsieur Ma [REDACTED] de nationalité [REDACTED] demeurant 6 [REDACTED] (50300);
- Monsieur Julian, Serge, Michel RACIN [REDACTED] de nationalité [REDACTED] demeurant [REDACTED]

Monsieur Maxime JOUBIN et Monsieur Julian RACINEUX déclarent chacun accepter les fonctions de gérant conformément aux dispositions des statuts de la Société et qu'il n'existe pour leur chef respectif aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à leur nomination.

2 - POUVOIRS

Les associés de la Société confèrent tous pouvoirs à Monsieur Maxime JOUBIN et/ou à Monsieur Julian RACINEUX à l'effet de signer tous documents, avis de constitution et formulaires et, de manière générale, faire le nécessaire pour l'immatriculation de la Société auprès du Registre du Commerce et des Sociétés ; et au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités relatives à la constitution de la Société.

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

De convention expresse valant convention sur la preuve au sens de l'article 1368 du Code civil, le soussigné déclare:

- Vouloir signer électroniquement le présent acte par le biais du service Universign ;
- Reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil ;
- Reconnaître que la solution de signature électronique offerte par UNIVERSIGN correspond à un degré suffisant de fiabilité pour identifier le signataire et pour garantir le lien entre la signature et le présent acte, et que l'organisateur de la signature électronique a pris toutes les diligences qu'il a estimées nécessaires et pertinentes aux fins de s'assurer de l'identité du signataire et lui donne quitus de ce chef ;
- Conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent acte par le service Universign et s'engager en conséquence à ne pas en contester la validité, la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante du seul fait de sa signature sous forme électronique.

Pour la société ALTA HOLDING MJ

Et à titre personnel

Maxime JOUBIN

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

[REDACTED]

Pour la société ALTA HOLDING JR

Et à titre personnel

Julian RACINEUX

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

[REDACTED]